

ACTEURS

TAPIS ROUGE

La situation s'avère paradoxale : les inquiétudes des artistes et des professionnels de la culture sont profondes, alors que les attentes de nos concitoyens n'ont jamais été si denses. Et les ressources immenses. Il y a là une puissance décisive de réenchantement d'une société meurtrie. D'où l'acuité des débats à venir autour de la répartition des compétences des collectivités territoriales. Car, malgré la minceur des budgets concernés, la compétence culturelle suscite une vive attirance, preuve de sa force de légitimation politique. Le débat actuel sur l'engagement politique en faveur des arts et de la culture est toujours abordé de manière technique, au travers de la question des compétences : partagées, articulées, obligatoires, etc. Ainsi que de leurs financements. Ces approches, certes pragmatiques et pertinentes, éludent la finalité pour se focaliser sur les moyens : par qui, avec quel argent ? Or, l'enjeu fondamental est le suivant : pour quelle raison les pouvoirs politiques doivent-ils (veulent-ils) assumer la responsabilité culturelle ?

La responsabilité culturelle fonde la légitimation politique.

On parle habituellement du « secteur » culturel. Implicitement, la culture se conçoit ici comme un ensemble de biens et de services auxquels nos concitoyens doivent pouvoir avoir accès. Ce qui réduit la citoyenneté culturelle à une possibilité de réception, voire de consommation. Dès lors, on distinguera d'une part les producteurs de culture et, de l'autre, ses récepteurs. Or, la culture n'est pas un « bien » mais l'exercice d'un droit fondamental. C'est l'organisation des couleurs et des valeurs qui animent et éclairent l'ensemble des éléments de nos existences. Chacun est porteur de culture. Personne ne la reçoit passivement de l'extérieur mais l'interprète selon ses coordonnées d'héritage, d'inventivité et de liberté propres. Nous pensons, nous inventons le monde avec des outils culturels et notamment avec ceux, de haute précision, qu'élaborent les artistes.

La culture n'est pas un secteur d'activité parmi d'autres, mais la manière dont se déploie ce que le philosophe Jacques Rancière appelle « le partage du sensible ». À ce titre, la responsabilité culturelle se confond avec la responsabilité politique en général : l'organisation des conditions du vivre-ensemble. Pour cette raison, la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC) a exclu de son vocabulaire le terme de « compétence culturelle » pour lui préférer

LA RESPONSABILITÉ POLITIQUE EST CULTURELLE

celui de « responsabilité culturelle partagée ». Une responsabilité dont il revient à chaque assemblée politique élue de se saisir. Pratiquement, cette identité entre responsabilité politique et responsabilité culturelle se traduit par le constat simple que la dimension culturelle concerne l'ensemble des dimensions de l'action politique : éducation, urbanisme, environnement, tourisme, social, etc. On pourrait reprendre pour la culture cette formule d'un philosophe antique à propos du soleil : elle brille partout et ici à la fois.

Institutionnellement, cette identité se concrétise au travers du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel (CCTDC). Elle se manifeste clairement au sein de cette instance, unique en son genre, de co-élaboration politique entre toutes les natures de collectivités et l'État : tout élu ressent que l'organisation du vivre-ensemble dont les électeurs lui ont confié la charge relève de la dimension culturelle. Et ce non seulement pour son territoire propre mais pour l'inclusion de ce territoire dans l'ensemble de la nation et, au-delà, de l'Europe et du monde. Dans ses choix de politique culturelle, chaque élu local assume une responsabilité globale. C'est tout particulièrement à travers ces choix qu'il s'affirme comme un « élu de la nation ».

Pour la FNCC, parler de responsabilité culturelle c'est réaffirmer – et, s'il le faut, militer pour (il le faudra) – qu'il y a du sens à exercer une responsabilité politique. Travail de la liberté, la prise de responsabilité culturelle se confond avec le principe démocratique même. Sans elle, ce sera l'arbitraire du consumérisme qui l'emportera. Avec cette conséquence : interdire ou brider la liberté d'action culturelle d'une collectivité territoriale ne peut conduire qu'à sa délégitimation politique. On peut y être favorable, mais il faut en être conscient et l'assumer comme tel.

En revanche – et c'est là le sens de l'action de la FNCC depuis son origine –, accroître, renforcer, affiner la prise de responsabilité politique de la culture, et notamment lui assurer des moyens d'action suffisants, redonnera force d'avenir à l'engagement politique en lui-même. N'est-ce pas de cela dont nous avons aujourd'hui impérativement besoin ? De ce point de vue, les volontés, tant politiques qu'artistiques, sont fortes. C'est à approfondir leur dialogue qu'il nous faut œuvrer. Ensemble. ■



FLORIAN SALAZAR-MARTIN

MAIRE-ADJOINT À LA CULTURE, AUX DROITS CULTURELS ET À LA DIVERSITÉ CULTURELLE DE MARTIGUES ET PRÉSIDENT DE LA FNCC



PHILIPPE LAURENT

MAIRE DE SCEAUX ET VICE-PRÉSIDENT DE LA FNCC